

Groupe de travail sur l'uranium

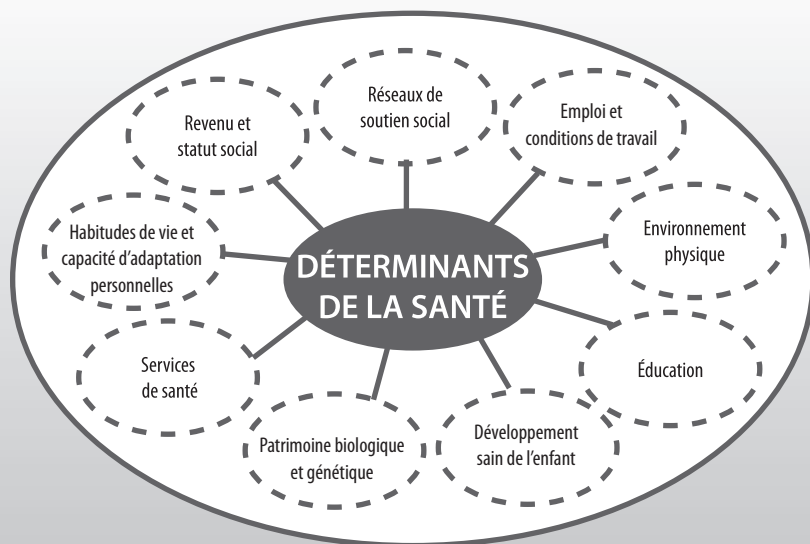
Surveillez notre prochaine publication le 23 janvier 2013.

La Direction de santé publique de la Côte-Nord reprend cette semaine la diffusion d'information sur les impacts possibles sur la santé humaine d'éventuels projets de mines d'uranium. Cette semaine, la publication donne de l'information générale sur l'évaluation des impacts santé ainsi que sur l'évaluation des impacts environnementaux d'un projet de mine d'uranium.

Les déterminants de la santé et les impacts environnementaux

Pour plusieurs personnes, la santé se limite à une question d'absence de maladie. Dans les faits, il en est tout autrement. Les différents organismes fédéraux et provinciaux de la santé la définissent plutôt selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS):

« Il s'agit d'un état complet de bien-être physique, mental et social. La santé ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. On doit prendre en considération plusieurs facteurs de notre environnement social et physique regroupés sous le vocable de déterminants de la santé (voir schéma). »



Les déterminants de la santé

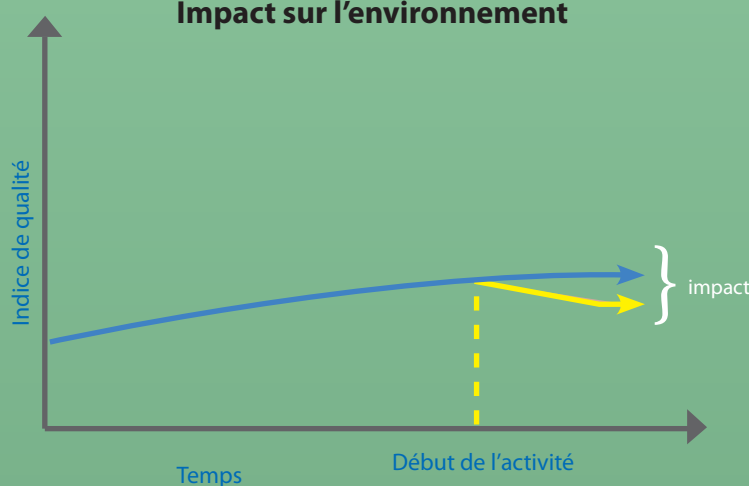
Ces facteurs interdépendants influencent notre état de santé et entraînent des différences et des inégalités entre les individus et les populations. Ils sont en lien non seulement avec la personne, mais aussi avec le contexte qui l'entoure, comme par exemple son milieu de vie, les politiques publiques et les valeurs sociales.

Ainsi, un projet de mine d'uranium s'insère dans un milieu particulier, avec une population et des individus qui ont un état de santé lié en partie à cet environnement social et biophysique. On définit généralement cet état comme étant le milieu de référence qui servira de base pour évaluer les impacts engendrés par le projet.

La Loi québécoise sur la qualité de l'environnement définit l'environnement comme étant l'eau, l'atmosphère et le sol ou toute combinaison de l'un ou de l'autre et, d'une manière générale, le milieu ambiant avec lequel les espèces vivantes entretiennent des relations dynamiques. Cela inclut également l'activité humaine sous tous ses aspects (sociaux, économiques, culturels, etc.). L'exploitation d'une mine d'uranium peut interférer à différents niveaux sur ces composantes de l'environnement.

Les impacts peuvent toutefois prendre plusieurs formes. Ils peuvent être positifs ou négatifs, de faible étendue ou sur une grande région, de courte durée ou sur plusieurs années, directs ou indirects, réversibles ou irréversibles, cumulatifs avec d'autres projets et parfois à retardement (effet cancérigène). De plus, certains impacts peuvent être résiduels. En d'autres mots, ils peuvent laisser des traces même après y avoir appliqué des mesures d'atténuation ou de correction.

Impact sur l'environnement



Un impact sur l'environnement peut se résumer comme l'effet, dans le temps, d'une activité humaine (une mine d'uranium) sur une composante de l'environnement (la qualité de l'eau d'un lac), en comparant cet effet avec la situation originale du lac, sans la réalisation du projet. La précision de l'évaluation environnementale dépend des connaissances sur les composantes de l'environnement où le projet doit s'insérer et également, des connaissances sur les processus impliqués dans l'impact anticipé. C'est pourquoi la Commission canadienne de sûreté nucléaire exige que soit défini un plan de suivi environnemental permettant d'identifier tout écart aux impacts prévus et, le cas échéant, corriger la situation et améliorer les connaissances pour le futur.

Sources d'information utilisées (sites Web) :

- Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN)
- Environnement Canada
- Organisation mondiale de la Santé (OMS)
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP)
- Santé Canada

Pour plus d'information, visitez le www.agencesante09.gouv.qc.ca/uranium

Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord

